

Un rôle clé pour les acteurs locaux

Le 6 juillet 2018 à 0 h 00 min



Par Pier-Olivier Gagnon



Cette chute de la rivière Maskinongé figure parmi les obstacles recensés par AGIR Maskinongé.

réalisé une première caractérisation le printemps dernier lors de la période de crue des eaux et un deuxième relevé sera fait en août lors de l'étiage. «C'est le principe de précaution qui s'applique présentement. Le ministère agit en prévention. C'est ce qui coûte le moins cher et c'est ce qui va permettre de déterminer les bonnes actions à prendre pour faire face à une éventuelle invasion. Le problème demeure entier. L'espèce est présente et on sait qu'elle croît très rapidement. Il y a donc vraiment un potentiel d'invasion», explique Michel Lambert, directeur d'AGIR Maskinongé. «Les carpes asiatiques concurrencent à peu près tout. Pour la biodiversité, c'est inquiétant. On connaît déjà une problématique avec la reproduction de la perchaude. La carpe asiatique pourrait venir nuire à l'écosystème actuel du fleuve, du lac Saint-Pierre et à plusieurs autres espèces», craint Francis Clément, directeur de l'OBVRLY. Pour le moment 10 obstacles ont été repérés sur le territoire desservi par les organismes de bassins versants dans la MRC de Maskinongé, à proximité du fleuve Saint-Laurent, ce qui représente la porte d'entrée pour les carpes asiatiques. Pour AGIR Maskinongé, deux principaux obstacles seront analysés sur la rivière Maskinongé, soit les chutes de Sainte-Ursule et la chute située au cœur du village à Maskinongé. Pour sa part, l'OBVRLY devra étudier huit obstacles sur la rivière du Loup et sur deux rivières à Yamachiche, dont le plus important est situé à la chute à Magnan entre Saint-Paulin et Charette. Des formations ont d'ailleurs été offertes aux responsables des organismes afin d'obtenir avec précision les données recherchées. «Ce n'est pas simple à caractériser. Plusieurs paramètres sont analysés. On évalue notamment l'obstacle, la hauteur de chute, la pente et la vitesse de l'eau. Il y a une série de variables à aller chercher», répond Pierre-Marc Constantin, coordonnateur du Plan directeur de l'eau à l'OBVRLY. Dans cette mission, le rôle des OBV consiste à fournir les résultats des caractérisations au ministère qui se chargera ensuite de faire un portrait provincial sur les accès dans les cours d'eau pouvant favoriser la dispersion des carpes asiatiques.

ENVIRONNEMENT. Sur le terrain, les experts de l'Association de la gestion intégrée de la rivière (AGIR) Maskinongé et de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) s'activent pour répondre aux demandes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Les risques potentiels associés aux quatre espèces de carpes asiatiques créent une certaine urgence d'agir pour protéger l'environnement et les plans d'eau afin de limiter leur dispersion. Les organismes ciblés par le ministère ont